

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

LES ARMOIRIES DE LA CONFÉDÉRATION ET DES CANTONS SUISSES

Prix: 2 fr. 40, plus le port

La chancellerie fédérale a publié une brochure qui contient les armoiries authentiques de la Confédération et des cantons, reproduites sur huit planches en couleur, d'après les originaux de feu Rob. Münger, héraldiste à Berne, et accompagnées de leur description héraldique.

Ce recueil a été publié en application de la convention d'union de Paris pour la protection de la propriété industrielle, révisée le 6 novembre 1925, convention qui prévoit que les pays contractants se communiqueront réciproquement la liste des emblèmes d'Etat, signes et poinçons officiels de contrôle et de garantie dont ils désirent interdire l'utilisation, à défaut d'autorisation des pouvoirs compétents, comme marques de fabrique ou de commerce ou comme éléments de ces marques.

Les autorités, les bibliothèques publiques et les librairies bénéficient d'une réduction de 80 centimes par exemplaire.

Compte de chèques de la chancellerie fédérale: III. 233.

52

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

Code fédéral des obligations.

La chancellerie fédérale a publié une nouvelle édition du code fédéral des obligations, avec les modifications résultant de la révision de 1936 (loi fédérale du 18 décembre 1936 modifiant les titres XXIV à XXXIII du code des obligations). La brochure comprend une table des matières.

Prix de l'exemplaire: 2 fr. 50, plus le port (15 c.); contre remboursement: 2 fr. 80.

Compte de chèques III. 233.

505

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

LE DROIT FÉDÉRAL SUISSE

EN 5 VOLUMES

Jurisprudence du Conseil fédéral et de l'Assemblée fédérale
en matière de droit public et de droit administratif
depuis 1903 jusqu'à 1928.

SUITE DE L'OUVRAGE DE L. R. de SALIS

Exposé par ordre du Conseil fédéral suisse par

WALTHER BURCKHARDT

professeur à l'université de Berne.

Traduit de l'allemand par

GEORGE BOVET

chancelier de la Confédération.

Les 5 volumes, format grand in-8°, se vendent: brochés 85 francs, reliés 100 francs. Ils forment un tout et ne peuvent s'acheter séparément.

Principaux sujets traités:

Tome I, 746 pages. Le territoire de la Confédération, la neutralité suisse, la neutralité de la Savoie, représentation des puissances étrangères en Suisse, la convention de la Croix-Rouge, les conférences de la paix à La Haye, la Société des Nations, rapports entre la Confédération et les cantons, le droit de cité suisse.

Tome II, 968 pages. Les droits politiques des citoyens suisses, la liberté du commerce et de l'industrie, la liberté religieuse, la liberté de la presse, l'organisation de la Confédération, le vote fédéral, l'Assemblée fédérale, les autorités fédérales, les fonctionnaires fédéraux.

Tome III, 1000 pages. Organisation de la Confédération, administrations fédérales: Département politique, département de l'intérieur, département de justice et police (unification du droit civil, registre foncier, registres de l'état civil et droit matrimonial, registre du commerce).

Tome IV, 1028 pages. La justice (unification du droit pénal, poursuite pour dettes et faillite), police, police des étrangers, ministère public de la Confédération, bureau de la propriété intellectuelle, bureau des assurances, département militaire, département des finances et des douanes.

Tome V, 1064 pages. Administration des contributions, monnaies et billets de banque, douane, monopole de l'alcool. Département de l'économie publique, la protection ouvrière, la lutte contre le chômage, les assurances sociales. Département des postes et chemins de fer. Administration fédérale.

Les autorités fédérales, cantonales et communales, les membres des chambres fédérales, les bibliothèques publiques bénéficient d'un rabais extraordinaire de 25 pour cent en adressant leur commande aux éditeurs.

Nouvelle édition de la constitution fédérale.

Le bureau soussigné a publié une nouvelle édition de la constitution fédérale, avec les modifications intervenues jusqu'au 1^{er} février 1936. La brochure contient en outre un aperçu historique sur le développement du droit constitutionnel depuis le pacte fédéral, ainsi qu'un répertoire alphabétique.

Prix de l'exemplaire broché: 1 franc, plus le port (10 c.); contre remboursement: 1 fr. 25.

Compte de chèques III. 233.

51

Bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

Mise en adjudication de travaux.

Hôtel des postes à Sion.

Sont mis en adjudication les travaux de *terrassement*, de *maçonnerie*, en *béton armé*, de *canalisation*, d'*aménagement des abords*, en *pierre naturelle* et en *pierre artificielle*, de *charpenterie*, de *ferblanterie* (y compris toitures en cuivre) et de *couverture* relatifs à la construction du *nouvel hôtel des postes à Sion*. — Les plans, le cahier des charges et les formulaires de soumission sont déposés au bureau de M. A. de Kalbermatten, architecte à Sion, de 9 à 12 et 14 à 16 heures. Un fonctionnaire de la direction soussignée se trouvera au bureau du prénommé, le 8 septembre, de 14 à 18 heures, et le 9 septembre, de 8 à 12 heures, pour donner tous renseignements désirés.

Les soumissions doivent parvenir à la direction soussignée, d'ici au *23 septembre 1937*, sous pli fermé, affranchi et portant la désignation des travaux soumissionnés.

Berne, le 27 août 1937.

[2..]

521

Direction des constructions fédérales.

PLACES

Les traitements indiqués ci-dessous correspondent aux traitements de base légaux sans égard à la réduction votée le 31 janvier 1936 par l'Assemblée fédérale.

528

Ils ne comprennent pas les allocations légales.

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherches pour l'industrie, la construction et les arts et métiers, section C à St-Gall.	Ingénieur-mécanicien.	6500 à 10 100	30 septembre 1937 [2..]	Avoir suivi une école polytechnique; plusieurs années de pratique dans l'industrie textile. Langue maternelle: l'allemand.

Entrée en service si possible immédiate.

S'adresser à	Place vacante	Traitement fr.	Délai d'inscription	Conditions d'admission
Intendance du matériel de guerre.	3 secrétaires de I ^{re} classe à l'intendance du matériel de guerre.	6000 à 9600	11 septembre 1937 [1.]	Officier. Pratique du service d'administration, connaissance du matériel de guerre. Langues allemande et française. Pour l'un des secrétaires: être capable d'exercer d'une façon indépendante la fonction de comptable.
<p>Pour le cas de promotions, sont mises en même temps au concours 3 places de secrétaire de II^e classe, auxquelles il sera également pourvu par promotion. Traitement 5200 à 8800 francs.</p>				
Service vétérinaire du département militaire.	Vétérinaire de II ^e cl.	6500 à 10 100	15 septembre 1937 [2..]	Officier vétérinaire; aptitude à donner l'instruction; connaissance des langues allemande et française.
Régie fédérale des alcools, Berne.	Commis principal.	3800 à 7400	20 septembre 1937 [2..]	Connaissance des tarifs de transport. Apprentissage commercial et pratique de l'enregistrement désirés. Aptitude à correspondre en allemand et en français.
Direction des douanes à Bâle	Chef du bureau principal des douanes de Bâle - CFF - G.V. (*)	6500 à 10,100	11 septembre 1937 [2..]	Connaissance complète du service des douanes.
<p>(*) Cette mise au concours remplace celle du n^o 34 de la <i>Feuille fédérale</i>, qui indiquait par erreur le bureau principal des douanes de Bâle - CFF - P.V.</p>				
Direction générale des chemins de fer fédéraux à Berne.	Chef principal de l'exploitation.	Jusqu'à 19 000	25 septembre 1937 [2..]	Connaissance complète du service des gares et des trains; longue activité dans les fonctions supérieures du service de l'exploitation des chemins de fer; posséder les trois langues nationales.
<p>Entrée en fonction: le 1^{er} janvier 1938.</p>				

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1937
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	36
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	08.09.1937
Date	
Data	
Seite	825-828
Page	
Pagina	
Ref. No	10 088 304

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.